

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

PROVALTIS

Représenté par : Stéphane RUELLAN
Adresse : 22, rue Pasteur 91260 Juvisy-sur-Orge
Téléphone : 07 57 54 29 80
Email : communaute@provaltis.com
(ci-après désigné "l'Entreprise")

Et

[Nom de l'Entrepreneur ou de l'Entreprise partenaire]

Représenté par : [Nom et Prénom du représentant]
Adresse : [Adresse de l'entrepreneur ou de l'entreprise]
Téléphone : [Numéro de téléphone]
Email : [Adresse email]
(ci-après désigné "le Partenaire")

Préambule

L'Entreprise et le Partenaire souhaitent collaborer afin de fournir des services de valeur ajoutée à la communauté de coworkers de l'Entreprise. Ce partenariat a pour objectif de renforcer la notoriété du Partenaire et de développer ses opportunités d'affaires, tout en enrichissant l'expérience des clients de l'Entreprise.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre l'Entreprise et le Partenaire. Le Partenaire s'engage à fournir des services (ateliers, formations, consultations, prestations etc.) à des conditions privilégiées à la communauté de coworkers de l'Entreprise en échange de visibilité et d'opportunités de développer sa clientèle.

Article 2 : Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à :

1. Proposer et animer des ateliers, formations ou autres services selon un calendrier convenu avec l'Entreprise.
2. Assurer la qualité et la pertinence des services fournis.
3. Participer activement à la promotion des activités au sein de la communauté de coworkers.
4. Respecter les règles et les conditions d'utilisation des espaces de l'Entreprise.

Article 3 : Engagements de l'Entreprise

L'Entreprise s'engage à :

1. Mentionner le Partenaire sur ses supports de communication (newsletters, réseaux sociaux, site

CONVENTION DE PARTENARIAT

- web).
2. Recommander les services du Partenaire auprès de ses clients.
 3. Mettre à disposition à tarif préférentiel ou en surclassement les espaces nécessaires à la réalisation des activités du Partenaire.
 4. Favoriser les échanges et les interactions entre le Partenaire et les membres de la communauté.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de signature. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de deux mois.

Article 5 : Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de ce partenariat et à ne pas les divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'autre partie.

Article 6 : Résiliation

En cas de manquement grave aux obligations du présent contrat, l'une des parties pourra résilier le contrat de plein droit, après envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

Article 7 : Modification du contrat

Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 8 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence des tribunaux d'Evry.

Fait à Viry-Châtillon, le

Pour l'Entreprise : PROVALTIS

Nom et Prénom : RUELLAN Stéphane

Signature :

Pour le Partenaire :

Nom et Prénom :

Signature :